

Conseil communal du 20 février 2013

Aucune question n'a été posée.

Le **statut juridique du personnel communal** a été coordonné conformément aux dispositions du décret du 29 juin 2012 visant à la modification du décret communal. En outre, le statut juridique a été élargi à la fonction de gestionnaire financier (à l'unanimité).

Le conseil a pris connaissance du **rapport du Comité de concertation commune-CPAS**.

Le **contrat de gestion commune-CPAS** a été approuvé (14 pour, 1 non valable).

Le **règlement d'ordre intérieur** a à nouveau été fixé. Les modifications concernent principalement la digitalisation de diffusion de l'ordre du jour du CC et des procès-verbaux des collèges. Pour ce faire, une **e-mailpolicy** a également été approuvée (10 pour, 3 contre, 2 non valables).

Le conseiller Wynants a souhaité préalablement ajouter un amendement à ce point. Cet amendement a été rejeté par 5 voix pour et 10 voix contre pour cause qu'il n'avait aucune valeur pratique positive.

Le **budget 2013** ainsi que le **plan pluriannuel du CPAS** a été approuvé (10 pour, 3 contre, 2 non valables).

Prise de connaissance du point de non-consensus du collège du 16 janvier 2013 concernant la plainte introduite contre la décision du collège du 11 décembre 2012 et de la proposition de retrait et de modification de l'arrêté (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le budget 2013 a été approuvé par le conseil (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

Le conseil a approuvé la **vente d'une parcelle** située à **Kinkenberg-Koetsweg** à Monsieur Appel et consorts, à condition que le locataire actuel renonce à son bail auprès de la commune (10 pour, 2 contre, 2 abstentions, 1 non valable).

Une légère **modification** a été apportée au **règlement des impôts** sur les **mâts et pylônes 2013-2018**, lequel avait auparavant été approuvé lors du conseil de décembre 2012 (14 pour, 1 non valable).

Le conseil a désigné de nouveaux **représentants pour diverses organisations**, telles que Limburg.net, PWA, Toerisme Limburg, Toerisme Voerstreek, Zolad+, Tecteo Group,...

Le conseil a pris une **décision de principe** visant à la **mise sur pied des trois PEU** (=Plan d'Exécution Urbanistique) : Strouvenbos, Altenbroek et la zone PME de La Plank (13 pour, 1 abstention, 1 non valable).

Dans le cadre de la mise sur pied d'un PEU destiné à la construction d'une **installation d'épuration des eaux d'égouts** à Fouron-le-Comte, le **rapport-MER** a été approuvé (14 pour, 1 non valable).

Le conseil a pris connaissance du jugement en l'affaire opposant la commune de Fourons contre la Région flamande concernant l'opposition contre un impôt environnemental réclamé en 1990.

L'arrêté du collège du 23 janvier concernant l'**approbation de la participation à l'adjudication publique pour la fourniture d'énergie** a été entériné (14 pour, 1 non valable).

Le conseil a approuvé le **point de non-consensus** du collège du 30 janvier concernant la **division d'une parcelle de terrain** située à **Remersdaal** (10 pour, 3 contre, 1 abstention, 1 non valable).

La **formation du personnel** a été élargie d'un gestionnaire financier et d'un ouvrier-chef pour l'équipe écologique. Ensuite, l'**organigramme** ainsi modifié a été approuvé (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

La **déclaration de vacance** de la fonction de **gestionnaire financier** a été approuvée (10 pour, 4 abstentions, 1 non valable).

Le **budget 2013 de la police** a été approuvé (10 pour, 4 contre, 1 non valable).

L'**arrêté du collège** du 23 janvier relatif à l'**approbation de la participation à l'adjudication publique concernant la fourniture d'énergie à la police** a été entériné (à l'unanimité).

Le **renforcement** le long de la Voer à **Schophem**, la **voie secondaire**, n'est autorisé que pour la **circulation locale** (13 pour, 1 contre, 1 non valable).

Il a été pris connaissance de l'**approbation** de la **modification du budget de la police** n° 1 exercice 2012.

Suite à des mises à la retraite imminentes au sein de la **zone de police**, de **nouveaux emplois deviennent vacants** : 1 agent et 3 inspecteurs (14 pour, 1 non valable).